Type:
Compression et transfert

fenoquímica

Référence:	Couleur:	Type de moulage:
608	Naturelle	Compression

Références et caractéristiques des essais	Unités	Normes d'essais	Résultats
Propriétés physiques			
Masse voluminique apparente:	g/cc	NFT 51003	0,45-0,55
Densité objet moulé:	g/cc	ISO 1183	1,38
Retrait:	%	ISO 2577	0,60-0,70
Post retrait (168 h. à 110ºC):	%	ISO 2577	0,35
Absorption d'eau après 24 h. à 23ºC:	mg	ISO 62	50
Propriétés mécaniques			
Résistance à la traction:	MPa	ISO 527	30
Résistance à la compression:	MPa	ISO 604	230
Résistance à la flexion:	MPa	ISO 178	70
Résist. aux chocs sur éprouvettes lisses:	KJ/m^2	ISO 179	4
Résist. aux chocs sur éprouvettes entaillées:	KJ/m^2	ISO 179	1,9
Propriétés thermiques			
H D T (méthode A):	ºC	ISO 75	160
H D T (méthode C):	ºC	ISO 75	115
Inflammabilité (méthode BH):	indice	IEC 707	BH2-10
Comport. au feu sur épaisseur de 3.2 mm:	indice	UL 94	HB
Comport. au feu sur épaisseur de 1.6 mm:	indice	UL 94	HB
Température de cloquage:	ºC	méthode inerne	190-210

Les informations contenues dans cette notice, bien que rédigées avec le plus grand souci d'exactitude, ne sont cependant données qu'à titre indicatif et n'impliquent aucun engagement de notre part.

Date: 25-01-2019
Edition nº: 3

Avda. Bertran i Güell, 64 Apdo. 38;
08850 Gavà, Barcelona

T. +34 93 638 22 88
F. +34 93 638 17 73

info@fenoquimica.es
www.fenoquimica.es

1. Identification de la substance ou mélange et de la société ou entreprise.

1.1 Identification du produit

Nom du produit : 608
Type: Résine phénolique
Nº CAS: N/A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation de la substance ou mélange: applications de moulage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Compagnie: FENOQUIMICA S.A
Avda. Bertran i Güell, 64
08850 Gava (Barcelone)
Téléphone: +34 93 638 22 88
Courrier électronique: asanchez@cssa.es

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification conformément au règlement (CE) nº. 1272/2008 (CLP/GHS)

Non classé.

Classification selon la directive 1999/45/CE (DPD)

Classification:	Non classé.
Dangers physico-chimiques:	Non classé.
Dangers pour la santé humaine:	Non classé.
Risques pour l'environnement:	Non classé.

*Voir section 16 le texte intégral des phrases R ou déclarations H mentionnées ci-dessus.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Mentions d'avertissement:	Sans mentions d'avertissement.
Mentions de danger:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mentions de mise en garde:	-
Prévention:	Non applicable.
Réponse:	Non applicable.
Stockage:	Non applicable.
Élimination:	Non applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Éléments supplémentaires qui doivent figurer sur les étiquettes:

2.3 Autres dangers:

La substance répond aux critères: PBT conformément au règlement (CE) n1 1907/2006, annexe XIII	Non applicable.
La substance répond aux critères: vPvB conformément au règlement (CE) n1 1907/2006, annexe XIII	Non applicable.
Autres dangers qui ne donnent: pas lieu à une classification	Danger non classé. Poussière combustible.*

*Poussière combustible finement divisée et suspendue dans l'air. Les nuages de poussière peuvent former avec l'air un mélange explosive. Le produit peut exploser si un nuage de poussière est formé et s'allume. Réduire au minimum la poussière en suspension. Éliminer toutes les sources d'incendie/inflammation, y compris la décharge statique à proximité du produit ou colis. Éviter l'accumulation de poussière. Pour plus de détails, voir la section 7 de la FDS sur la manipulation.
La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

3. Composition /information sur les composants.

Produit	Identification	% en poids	Classification 67/548/CEE	Type Règlement 1272/2008
Hexaméthylène tétramine	n. CE 202-905-8 CAS:100-97-0	>=5 <10	R11 R43	Flan. Sol 2 H228 Peau Sens H317

Voir section 16 le texte intégral des phrases R ou déclarations H mentionnées ci-dessus.
Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.
Les limites d'exposition professionnelle, si c'est le cas, figurent dans la section 8.

4. Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours :

Contact avec les yeux: rincer immédiatement les yeux à grande quantité d'eau, en levant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, lui enlever. Consulter un médecin si une irritation se développe.
Inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
Contact avec la peau : laver la peau contaminée à grande quantité d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si les symptômes se développent.
Ingestion: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si de la matière a été ingérée et la personne est consciente, fournir des petites quantités d'eau pour boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si les symptômes se développent.
Protection personnelle de premiers secours: ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Effets aigus:
Contact avec les yeux : Pas connus.
Inhalation: L'exposition à des produits de dégradation peut présenter des risques pour la santé. Des effets sérieux peuvent apparaître après l'exposition.
Contact avec la peau: Pas connus.
Ingestion: Pas connus.

Signes/symptômes de surexposition:

Contact avec les yeux: Aucune donnée spécifique.
Inhalation: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.
Ingestion: Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Avis aux médecins : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements spécifiques : pas de traitement particulier.

5. Mesures de lutte contre le feu.

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés : utiliser de l'eau en spray ou pulvérisée, des produits chimiques secs, mousse ou CO2.
Moyens d'extinction inappropriés : ne pas utiliser de jets d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Dangers résultant de la substance ou du mélange : combustible solide qui se brûle. Les nuages de poussière fine peuvent former avec l'air un mélange explosive.
Produits de décomposition thermique dangereux : les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et oxydes métalliques

5.3 Recommandations pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:
Mesures spéciales que doivent prendre les équipements de lutte contre le feu : en présence d'incendie, circonscrire rapidement le site, en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spéciale pour le personnel de lutte contre le feu : les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et des appareils de respiration autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.
Les vêtements pour les pompiers (y compris casques, gants et bottes de protection) conformément au règlement européen EN 469 prévoient un niveau de protection minimal en cas d'incidents chimiques.

Informations complémentaires : la poussière organique finement divisée dans un certain intervalle de concentrations, indépendamment de la dimension et la forme des particules, en suspension dans l'air ou un autre moyen oxydante, peut former des mélanges poussières/aire explosifs et causer un incendie ou explosion de poussière.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel.

6.1 Précautions individuelles, EPI et mesures d'urgence.

Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence : ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les alentours. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Limiter la poussière aéroportée et éliminer toutes les sources d'incendie/inflammation. Nettoyer le rejet dès que possible à l'aide des procédures décrites ci-dessous. Éviter de respirer la poussière. Porter un équipement de protection approprié.
Voir section 8 pour le personnel d'urgence.

6.2 Précautions en matière d'environnement:

éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement : écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ne pas utiliser des jets d'air comprimés pour le nettoyage. Minimiser le balayer à sec pour éviter la formation de nuages de poussière. Ramasser les surfaces qui accumulent la poussière et l'emmener vers une zone pour résidus chimiques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant.
Grand déversement : écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ne pas utiliser des jets d'air comprimés pour le nettoyage. Minimiser le balayer à sec pour éviter la formation de nuages de poussière. Ramasser les surfaces qui accumulent la poussière et l'emmener vers une zone pour résidus chimiques. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant.
Voir la section 1 pour contact d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir section 1 pour contact d'urgence, voir la section 8 pour s'informer sur la protection individuelle, et la section 13 pour se renseigner sur l'élimination.

7. Manutention et stockage.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Mesures de protection : utiliser un équipement de protection personnelle approprié (section 8). Éviter la formation de poussière et tous les sources possibles d'ignition. Prendre des mesures de précaution avec l'accumulation de charges électrostatiques.
Procédure de gestion des poussières combustibles : les poussières combustibles en concentrations suffisantes peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter des concentrations élevées de poussière. Suivre les instructions de la norme 654 de l'Agence Nationale de Protection contre le Feu des États-Unis (NFPA), la norme 103 de la Directive de Santé et Sécurité du Royaume-Uni (HSE), Codes de Pratiques Agréés (ACOPS) établis pour atmosphères explosibles sous la Directive Atex 1999/92/EC pour la protection du travailleur et la Directive Atex 94/9/EC.
Former les travailleurs pour reconnaître et prévenir des risques liés aux poussières combustibles à l'atelier. Réduire la poussière suspendue dans l'air et éliminer toutes les sources d'ignition. Garder-les à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles et flammes.
Contrôler les sources d'électricité statique. Employer de bonnes pratiques de nettoyage. Enlever de manière régulière la poussière accumulée en aspirant ou balayant doucement pour éviter des nuages de poussière. Utiliser aspiration continue en des points où la poussière est générée pour capter et diminuer l'accumulation de poussière. Il faut veiller en particulier les surfaces horizontales cachées et élevées pour diminuer le risque d'explosion secondaire. (Voir norme NFPA 654).
Informations concernant l'hygiène au travail de manière générale : il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Enlever l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant d'accéder aux zones où on se change. Voir section 8.

7.2 Conditions de stockage:

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver dans son récipient d'origine séparé de matières incompatibles (voir section 10). Éliminer les sources d'ignition. Tenir à l'écart de matières oxydantes.

7.3 Utilisations spécifiques finales :

Recommandations : Pas disponible.
Solutions propres du secteur industriel : Pas disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

8.1 Paramètres de contrôle:
Limites d'exposition professionnelle:
aucune valeur de limite d'exposition connue.
Procédures recommandées de contrôle: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Les normes européennes EN 689, EN14042 et EN 482 devraient servir de référence
Résumé DNEL/DMEL : Pas disponible.
Résumé PNEC : Pas disponible.
8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés : aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition. Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou autres mesures pour maintenir le niveau d'exposition au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
Mesures de protection individuelle:
Mesures d'hygiène : se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail
Protection des yeux/du visage : utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée selon l'évaluation.
Protection de la peu : selon évaluation spécifique des risques pour la manipulation ainsi que la protection corporelle et chaussures.
Protection respiratoire : si cela est indiqué par l'évaluation.
Mesures de contrôle d'exposition à l'environnement : il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, pour réduire les émissions à un niveau acceptable, il est nécessaire d'utiliser des épurateurs de fumée, des filtres ou modifier la conception des procédés.

9. Propriétés chimiques et physiques.

9.1 Informations sur les propriétés chimiques et physiques.

Point d'ébullition :	N'en dispose pas.
Poids spécifique (H20=1):	1,4.
Pression de vapeur (mmHg):	N'en dispose pas.
Solubilité dans l'eau:	Aucune.
Réactivité dans l'eau:	Aucune.
Aspect/odeur:	Granulé avec de la poussière/caractéristique.

9.2 D'autres informations

Aucune autre information complémentaire.

10. Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune dans les conditions normales de stockage et utilisation.

10.4 Conditions à éviter:

Éviter de produire de la poussière et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution avec l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant une prise de terre.

10.5 Matières incompatibles:

Matériaux oxydants/acides (aucune information spécifique).

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucune décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage et utilisation.

11. Information toxicologique:

11.1 Informations sur les propriétés chimiques et physiques.

Produit	Résultat	Espèce	Dose	Exp.
Hexaméthylènetétramine	DL 50 orale DI 50 cutanée	Rat Rat	>20000 mg/Kg >2000 mg/Kg	

Estimations de toxicité: Pas disponible.
Irritation/Corrosion:
Peau: Pas disponible.
Yeux: Pas disponible.
Respiratoire: Pas disponible.
Sensibilisation: Pas disponible.
Mutagenèse: Pas disponible.
Cancérogenèse: Pas disponible.
Toxicité pour la reproduction: Pas disponible.
Tératogénicité: Pas disponible.
Toxicité spécifique STOT unique ou répétitive: Pas disponible.
Danger d'aspiration: Pas disponible.
Effets aigus sur la santé:
Contact avec les yeux: Pas connus.
Inhalation: Pas connus.
Contact avec la peau: Pas connus
Ingestion: l'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé et peut prendre du temps avant d'apparaître.
Symptômes associés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:
Contact avec les yeux: Aucune donnée spécifique.
Inhalation: Aucune donnée spécifique
Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique.
Ingestion: Aucune donnée spécifique.
Effets différés et immédiats, ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long termes.
Court terme.
Effets immédiats éventuels: Pas disponible.
Effets différés éventuels: Pas disponible.

Long terme.
Effets immédiats éventuels : Pas disponible.
Effets différés éventuels: Pas disponible.
Effets chroniques:
Conclusion: Pas disponible.
Général: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagenèse: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogenèse: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Information écologique.

12.1 Toxicité:

Produit	Resultat	Espèce	Exp.
Hexaméthylène tétramine	Aigu CL50 49800000µg/l eau fraîche	Poisson-pimephales promelas	96h
	Aigu EC50 36000000µg/l eau fraîche	Invertébrés aquatiques. Puce d'eau	48h

12.2 Persistance et dégradabilité:
Conclusion : Pas disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas disponible.

Produit	Low pow	FBC	Potentiel
Hexaméthylène tétramine	-2.018		Faible

12.4 Mobilité dans le sol:
Coefficient de partition (KOC): Pas disponible.
Terre/Eau
Mobilité: Pas disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: P: Pas disponible.
B: Pas disponible.
T: Pas disponible.
vPvB: vP: Pas disponible.
vB: Pas disponible.
12.6 Autres effets néfastes:
Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination.
13.1 Méthodes de traitement des déchets.
Produit
Méthodes d'élimination: Éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Éliminer des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout non traités, sauf s'ils sont compatibles avec les requis de tous les autorités compétentes.
Déchets dangereux : ce produit n'est pas considéré comme déchet dangereux par le fournisseur en vertu de la Directive de la UE 91/689/CE.

Conditionnement
Méthodes d'élimination: Éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les emballages usés doivent être recyclés. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
Précautions spéciales: Éliminer le produit et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage. Les emballages vides ou les revêtements peuvent avoir des résidus. Éviter la dispersion des matériaux déversés.

14. Informations relatives au transport.

Règlementations	14.1 nº NU	14.2 Désignation officielle de transport de NU	14.3 Clase(s) relative(s) au transport	14.4 Groupe d'emballage
ADR/ADN		Pas classé comme dangereux		
RID		Pas classé comme dangereux		
ICAO/IATA		Pas classé comme dangereux		
IMO/IMDG		Pas classé comme dangereux		

14.5 Dangers pour l'environnement: Pas décrits.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transporter toujours dans des conteneurs fermés, qui soient verticaux et stables. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou déversement.

15. Information réglementaires.
15.1 Règlementations et législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.
Règlement de la UE (CE) nº 1907/2006 (REACH) Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation substances extrêmement préoccupantes.
Mutagenèse: Pas inscrit.
Cancérogenèse: Pas inscrit.
Toxique pour la reproduction : Pas inscrit.
PBT: Pas inscrit.
vPvB: Pas inscrit.
Autres règlements de la UE
État Reach : les substances de ce produit ont été pré-enregistrées, ou bien elles sont exemptées de l'enregistrement, en accord avec le Règlement CE nº 1907/2006(REACH).
15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Ce produit contient des substances pour lesquelles il sont encore nécessaires des évaluations de la sécurité chimique.

16. Autres informations:

Abréviations et acronymes:

ETA: Estimation de la toxicité aiguë.
CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
DMEL: niveau dérivé à effet minimum.
PNEC: Concentration prévue sans effet.
RRN: Numéro d'enregistrement Reach.
PBT: Persistant, bioaccumulatif et toxique.
vPvP: Très persistante et très bioaccumulable.

Procédure utilisée pour déduire la classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 CLP/SGA.

Texte intégral des phrases:
H 228 : solide inflammable.
H 317 : peut provoquer une allergie cutanée.
Texte intégral des classifications : **(CLP/SGA)**
Flam.Sol.2, H 228 Solides inflammables Catégorie 2.
Skin.Sens.1, H 317 Sensibilisation cutanée Catégorie 1.

Texte intégral des phrases R abrégées:
R11: Facilement inflammable.
R 43: Possibilité de sensibilisation par contact avec la peau.

Texte intégral des classifications DSD/DPD:
F- Facilement inflammable.